



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

France 3 : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 63015

Texte de la question

M Leonce Deprez attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la communication sur les conséquences de la refonte de la tranche 19 - 20 heures, par la direction nationale de France 3. Du fait de ce remaniement, les éditions d'information locale et régionale ont diminué. Cela porte un tort considérable à la vie locale, et pénalise les habitants, attachés à ce type d'information proche. Le problème est particulièrement aigu dans la région Nord - Pas-de-Calais. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour restaurer l'information régionale sur France 3, et lui donner la place qu'elle mérite.

Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne les derniers aménagements de la tranche horaire consacrée en début de soirée aux actualités régionales sur le réseau France 3, il convient de préciser que la modification du « 19-20 » de France 3, depuis le 28 septembre dernier, a pour objet de permettre la diffusion d'un nouveau rendez-vous régional d'information à 19 h 55, qui s'ajoute aux deux journaux régionaux de 12 h 30 et 19 h 10. En effet, l'objectif de France 3 est de permettre aux téléspectateurs, qui rentrent plus tard chez eux et qui ne regardent qu'un journal national, de disposer, grâce à ce « mini-journal régional », d'une information complète. Dans le Nord - Pas-de-Calais, ce souci de diversifier l'offre d'information régionale s'était déjà traduit par la création, dès octobre 1990, du rendez-vous « Europole », journal « tout-image » diffusé à 19 heures. Désormais, quatre rendez-vous régionaux sont donc proposés aux téléspectateurs et les premiers résultats d'audience montrent que la télévision de service public sert ainsi plus efficacement les citoyens de cette région. Le journal régional de 19 h 10, qui reste évidemment le principal rendez-vous d'information, a effectivement été resserré de deux minutes environ. France 3 a déjà mis en œuvre les aménagements de programmation nécessaires pour que le contenu éditorial de ce rendez-vous puisse être respecté et elle étudie, pour les grilles de programmes à venir, les moyens de développer l'information régionale.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Leonce](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63015

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4770